

N° 45
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

20 décembre 2023

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement, la Société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16^e législature) : **1506**, **1541** et T.A. **166**.

Sénat : **937** (2022-2023), **210** et **211** (2023-2024).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement, la Société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, signé à Paris le 9 mai 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 décembre 2023.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 1506 (AN – 16e législature).